

Service Ludothèque



Le service Ludothèque est un service proposé à la Médiathèque de Guidel. Son objectif est d'encourager et développer la pratique du jeu, individuelle et collective. C'est un lieu ressource pour les parents et les professionnels, avec des espaces de jeux destinés aux enfants, adolescents et adultes de tout âge où se pratiquent le jeu libre, le prêt et les animations ludiques.

Le présent règlement fixe les droits et les devoirs des usagers. Tout usager ou visiteur doit en accepter les conditions et se conformer aux horaires d'ouvertures, tarifs et règles d'utilisations.

Prêt de jeux

L'abonnement au service Ludothèque ne pourra être enregistré qu'à la demande d'un adulte.

Tout abonné à la médiathèque peut emprunter un jeu pour la famille pour une durée maximale de 2 semaines (prolongation possible pour deux semaines supplémentaires uniquement) – pas de réservation possible. Pour tout abonnement payant, l'adhésion au service Ludothèque est comprise.

- a) Les jeux doivent être rendus à la date prévue, un retard dans la restitution empêche d'autres adhérents d'en profiter.
- b) Les jeux doivent être vérifiés par l'utilisateur à l'emprunt et à la restitution, suivant l'inventaire inclus. Le personnel vérifiera le contenu de chaque jeu lors de la restitution. En cas de perte/manque de pièces, il vous sera demandé de compléter le jeu. En attendant sa complétion, le jeu sera remis sur votre carte.
- c) Les jeux ne peuvent être rendus qu'aux horaires d'ouverture de la médiathèque et ne doivent jamais être placés dans la boîte de retour.
- d) Les jeux devront être rendus en bon état et complets : toute perte ou détérioration doit être signalée au personnel. Votre carte pourra être bloquée tant que le jeu n'aura pas été restitué en état de prêt.
- e) En cas de dégât empêchant l'usage d'un jeu, il vous sera demandé de le racheter. Merci de ne jamais réparer les jeux de votre propre initiative.

Pour les personnes souhaitant uniquement un abonnement au service Ludothèque, l'inscription est de 13€ valable 1 an et donne droit au prêt d'un jeu pour 2 semaines.

Jeux sur place dans la salle d'animation

Le jeu libre sur place sera accessible à tous et autorisé uniquement dans la salle d'animation selon des créneaux horaires. Certains jeux calmes et individuels pourront être sélectionnés et proposés par le ludothécaire dans la médiathèque. La salle d'animation sera organisée en différents espaces qui devront être respectés selon les publics accueillis (ex tout-petits : tapis).

Le ludothécaire présent dans la salle ne gère pas les entrées et sorties des personnes, à ce titre les enfants qu'ils soient accompagnés ou non, restent sous la responsabilité de leurs parents.

Pour le respect de tous, les adhérents sont invités à mettre les téléphones portables en mode silencieux et à ne l'utiliser qu'à l'extérieur des locaux. Il est interdit de boire, de manger ou de fumer dans la salle d'animation.

Les jeux doivent être impérativement vérifiés et rangés après avoir été utilisés.

Dans le souci d'un accueil de qualité, en cas d'affluence du public, l'équipe du service Ludothèque se réserve le droit d'effectuer des roulements pour les temps de jeux des adhérents.

L'animateur pourra refuser la présence d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ne respectant pas la discipline du lieu.

Chaque adhérent doit respecter l'autre. Les actes de violence verbale ou physique sont formellement interdits. Chaque adhérent s'engage à respecter les jeux mis à sa disposition.